

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2012

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur **DECONIHOUT** Yannick, Maire.

Présents : **PETIT A., LE MEUR J.Y., ROBILLARD N., GUERY A.M., CREVEL P., GUILBERT M., HAMEL C.**

Etaient absents excusés : **CROCHET K., DORIN C., JOUAN Y., MESLIN H., PLATEL T.**

Mme **DORIN** a donné procuration à Mme **PETIT**, M.**MESLIN** a donné procuration à Mme **GUERY**, M.**PLATEL** a donné procuration à Mme **ROBILLARD**, M.**JOUAN** a donné procuration à M.**CREVEL** pour les décisions à voter lors de la séance.

Mme **HAMEL** qui doit quitter la séance à 18h40, a donné procuration à M.**DECONIHOUT**, pour les décisions restant à voter après son départ.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2011

Après lecture par Mme **PAILLET**, Secrétaire de Mairie, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2011 qui s'établit comme suit :

Dépenses de Fonctionnement :	486 219.63 €
Dépenses d'Investissement :	124 021.12 €

TOTAL DES DEPENSES :	<u>610 240.75 €</u>
----------------------	---------------------

Recettes de Fonctionnement :	673 330.27 €
Recettes d'Investissement :	128 769.10 €

TOTAL DES RECETTES :	<u>802 099.37 €</u>
----------------------	---------------------

Excédent de Fonctionnement 2011 :	187 110.64 €
Excédent d'Investissement 2011 :	4 747.98 €
Excédent global 2011 :	191 858.62 €

Le Compte Administratif a été examiné en Commission communale « Budget et Finances ». Le Compte Administratif est identique au Compte de Gestion, il représente le résultat de l'exécution budgétaire 2011.

Le Conseil Municipal, par 11 voix Pour et 1 abstention (**M. le Maire**), approuve le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2011.

RESULTAT D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal constate un déficit de clôture en Investissement d'un montant de 10 244.68 € et un excédent de clôture en Fonctionnement d'un montant de 234 319.97 €. Il décide, à l'unanimité (12 Voix Pour), de reporter en Investissement (au compte 1068/réserves) la somme de 25 459.68 € et en Fonctionnement (au compte 002) la somme de 208 860.29 €.

FISCALITE LOCALE-TAUX D'IMPOSITION

Sur proposition de la commission communale « finances », le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (12 Voix Pour), d'augmenter le taux d'imposition de la taxe d'habitation de +2.5% pour 2012 car ce dernier est en dessous du taux moyen communal au niveau national (23.76%) et du taux moyen communal au niveau départemental (24.41%), mais de ne pas augmenter les autres taxes :

Taxe d'habitation :	16.12 %	Produit attendu :	63 368 €
Taxe de foncière (bâti) :	31.86 %	Produit attendu :	90 259 €
Taxe foncière (non bâti) :	60.51 %	Produit attendu :	16 217 €

Ce qui représente un produit fiscal à taux constants pour un montant global de 169 844 €.

BUDGET PRIMITIF 2012

Mme **PAILLET**, Secrétaire de Mairie, présente le Budget Primitif 2012 qui a été élaboré en Commission communale « Budget et Finances » et visé par Mme **JULIO**, Percepteur de Duclair.

Le Conseil Municipal décide, par 12 Voix Pour, de voter l'état des crédits reportés du Budget Primitif 2011 en 2012 suivants :

En dépenses d'Investissement : 41 460.00 €

En recettes d'Investissement : 26 245.00 €

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité (12 Voix Pour), le Budget par chapitre et l'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de Fonctionnement : 779 018.29 €

Dépenses et recettes d'Investissement : 325 038.80 €.

COMPOSITION BUREAUX DE VOTE/ELECTIONS PRESIDENTIELLES DES 22 AVRIL ET 06 MAI 2012

Le dimanche 22 avril 2012 : salle du Conseil/Mairie

*de 8h00 à 10h30 : **LE MEUR J.Y, GUILBERT M., MESLIN H.**

*de 10h30 à 13h00 : **PETIT A., HAMEL C., CROCHET K.**

*de 13h00 à 15h30 : **GUERY A.M., CREVEL P., ROBILLARD N.**

*de 15h30 à 18h00 : **DECONIHOUT Y., JOUAN Y., PLATEL T.**

Le dimanche 06 mai 2012 : salle du Conseil/Mairie

*de 8h00 à 10h30 : **LE MEUR J.Y, GUILBERT M., CREVEL P.**

*de 10h30 à 13h00 : **ROBILLARD N., HAMEL C., MESLIN H.**

*de 13h00 à 15h30 : **GUERY A.M., CARRE Annie, LEFEBVRE Michel**

*de 15h30 à 18h00 : **DECONIHOUT Y., PETIT A., JOUAN Y.**

COMPOSITION BUREAUX DE VOTE/ELECTIONS LEGISLATIVES DES 10 ET 17 JUIN 2012

Le dimanche 10 juin 2012 : salle du Conseil/Mairie

*de 8h00 à 10h30 : **ROBILLARD N., GUILBERT M., CREVEL P.,**

*de 10h30 à 13h00 : **LE MEUR J.Y, HAMEL C., MESLIN H.**

*de 13h00 à 15h30 : **PETIT A., CROCHET K., PLATEL T.**

*de 15h30 à 18h00 : **DECONIHOUT Y., GUERY A.M., JOUAN Y.**

Le dimanche 17 juin 2012 : salle du Conseil/Mairie

*de 8h00 à 10h30 : **LE MEUR J.Y, GUILBERT M., DECONIHOUT Gérard**

*de 10h30 à 13h00 : **ROBILLARD N., GUERY A.M., HAMEL C.**

*de 13h00 à 15h30 : **PETIT A., CROCHET K., DORIN C.**

*de 15h30 à 18h00 : **DECONIHOUT Y., PLATEL T., JOUAN Y.**

Mme **HAMEL** quitte la séance à 18h40.

MODIFICATION DU P.O.S EN P.L.U.

Mme **PETIT** rappelle qu'à la réunion de travail du 19 mars dernier, tous les conseillers municipaux étaient d'accord pour arrêter les études du projet PLU, en remettant en zone Ux la zone de la fin du Conihout (terrains appartenant aux Carrières **STREF**). Ainsi, début juin, le dossier sur le projet PLU pourra être envoyé aux Personnes Publiques Associées qui ont 3 mois pour répondre ; en septembre 2012 aura lieu l'enquête publique pour un vote définitif en fin d'année 2012.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (12 Voix Pour) d'arrêter les études du projet PLU.

PROGRAMME TRAVAUX « VOIRIE » 2012 COMMUNES DE L'EX CCSA/TRANCHE CONDITIONNELLE

Ce point a été voté à la dernière réunion de Conseil Municipal. Ainsi, il a été discuté de la tranche ferme (rue La Cité des Marais pour 46 500€ T.T.C.) et de la tranche conditionnelle (rue Alluet pour 3 700€ T.T.C.). Dans la délibération, il n'a été mentionné que la tranche ferme, mais pour pouvoir intégrer la tranche conditionnelle dans la consultation pour les travaux 2012 (marché), il faut que celle-ci soit mentionnée dans la délibération. Après délibération, le Conseil Municipal décide, par 12 Voix Pour, d'ajouter à la délibération prise le 13 février dernier, la tranche conditionnelle de 3 700€ T.T.C. (rue Alluet) au programme de travaux « voirie » 2012 Communes de l'ex CCSA dans les mêmes conditions.

CUI/SERVICE ANIMATION

Mme **GUERY** rappelle que le taux de prise en charge par l'Etat reste à 65% à hauteur de 20h hebdomadaires.

En vue de satisfaire les besoins en matière d'animation, le Conseil Municipal décide, par 12 Voix Pour, de renouveler le CUI avec Melle **SEHIER** Marine et autorise **M. le Maire** à signer la convention entre la Mission Locale pour le compte de l'Etat et la collectivité ainsi que le Contrat Unique d'Insertion pour une durée 6 mois, doté d'une durée de travail annualisée de 23/35^{ème} à compter du 11/04/2012 jusqu'au 10/10/2012 et dont la

rémunération sera versée sur la base du taux horaire du S.M.I.C. avec la prise en charge par la Commune d'une formation de l'agent.

En vue de satisfaire les besoins en matière d'animation, le Conseil Municipal décide, par 12 Voix Pour, de renouveler le CUI avec Melle **POULIQUEN** Cindy et autorise **M. le Maire** à signer la convention entre la Mission Locale pour le compte de l'Etat et la collectivité ainsi que le Contrat Unique d'Insertion pour une durée 6 mois, doté d'une durée de travail annualisée de 22/35^{ème} à compter du 05/05/2012 jusqu'au 04/11/2012 et dont la rémunération sera versée sur la base du taux horaire du S.M.I.C. avec la prise en charge par la Commune d'une formation de l'agent.

En vue de satisfaire les besoins en matière d'animation, le Conseil Municipal décide, par 12 Voix Pour, de conclure un nouveau CUI afin de remplacer **M.BOUTARD** Gaëtan et autorise **M. le Maire** à signer la convention entre la Mission Locale pour le compte de l'Etat et la collectivité ainsi que le Contrat Unique d'Insertion pour une durée 6 mois, doté d'une durée de travail annualisée maximum de 23/35^{ème} à compter du 17/06/2012 jusqu'au 16/12/2012 et dont la rémunération sera versée sur la base du taux horaire du S.M.I.C. avec la prise en charge par la Commune d'une formation de l'agent.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **M. le Maire** fait lecture d'un courrier de remerciement de l'Association des Anciens Combattants pour la subvention communale 2012.
- **M. le Maire** présente le faire-part de naissance de **Milovan**, enfant de Mme **FIEVE**, Directrice de l'école.
- **M. le Maire** fait lecture d'un courrier de remerciement de la famille de Mme **SOUDAIS**.
- **M. le Maire** fait part de l'invitation à l'ensemble du Conseil Municipal pour le 28/04/12 par la Société Chasse lors de l'organisation de leur traditionnel ball trap au Club de Jumièges.
- **M. le Maire** informe de la création d'une nouvelle association : **Coppalosjume** (Collectif pour la Préservation et la Pérennité des Activités de loisirs et de Sport de Jumièges et Le Mesnil-Sous-Jumièges). Il fait part de la liste des adhérents et d'une demande de subvention pour 2012. Sur proposition de la Commission Communale « Finances », le Conseil Municipal rejette, à l'unanimité (12 Voix Pour), la demande de subvention de l'association **Coppalosjume** car la commune subventionne déjà la Société de Chasse (doublon) et cette nouvelle association représente également des membres d'associations de Jumièges. Mme **PETIT** a été surprise par l'agressivité de certains membres de cette association qui l'avait invitée à la réunion du 16/03/12. Elle souligne que le compte rendu de cette réunion n'est pas totalement conforme à ce qui s'est dit.
- Mme **PETIT** fait part d'une modification de l'article 4 du règlement de la salle par la commission communale « gestion de la salle » lors de la réunion du 08/03/12. Ainsi, « pour les associations locales, en cas d'annulation d'une manifestation, il ne sera appliqué aucune pénalité » car celles-ci, composées de bénévoles, mettent de l'animation dans la commune.
- Mme **PETIT** énonce que le matériel sportif stocké a fait l'objet d'un inventaire par les employés techniques. Il est en très bon état. Il a une valeur neuve de 2 230€. Il va être proposé pour 1 115€ à Mme **DORION**, en cas de refus, le matériel sera mis en vente.
- Mme **PETIT** informe que **M.BERNIER** recherche 2 apprentis (1 en cuisine, 1 en salle), **Vert Marine** recherche également des jeunes en restauration.
- **M.CREVEL** informe que **M.JOUAN** est « *totallement opposé à l'aménagement d'un vestiaire en coin cuisine* ». **M. le Maire** énonce que point sera évoqué à la prochaine réunion de Conseil Municipal prévue le 19/04/12 à 18h00.

Fait en Mairie, le 17 avril 2012

Le Maire,

Yannick DECONIHOUT.